

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 02/02/2023



ID : 001-200070118-20230131-DEL_23_01_31_31-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 10

Absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à Mm Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Christelle PAGET, M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/31 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022 et la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2022/84 – Achat d'une solution logicielle de gestion et de rédaction des marchés publics, comprenant une solution de gestion des Services Techniques – MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES

Vu l'étude sourcing réalisée afin de comparer les formules proposées par 3P et Légimarchés (BERGER LEVRAULT),

Vu l'offre remise par l'entreprise 3P,

Vu la validation par le CODIR en date du 23/11/2022,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 06 décembre 2022,

Article 1^{er} :

Un marché est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **3P** (130 Boulevard de la Liberté – 59000 LILLE), pour l'acquisition de licences et la mise en œuvre de la solution logicielle 3P. Il s'agit d'un logiciel complet de gestion et de rédaction des marchés publics (permettant de réaliser la procédure de consultation, passation, puis le suivi d'exécution), qui intègre également une solution de pilotage des services techniques.

Article 2:

L'offre implique un engagement sur une durée d'1 an, renouvelable automatiquement (sauf décision contraire).

Le coût financier correspond aux tarifs suivants (hors indexation semestrielle), qui seront appliqués pour la période concernée :

Forfait de mise en œuvre (valeur : 4 950 €)	Offert
Licence système (valeur du coût mensuel : 120 €HT par mois, soit 1 440 € à l'année)	Offert (si au moins 15 unités sont commandées)
Licence utilisateur « illimité » (coût mensuel : 30 €HT par mois pour 1 unité) / 5 unités par utilisateur en « illimité », ce qui représente 150 €HT par mois, ou 1 800 € HT par an	3 licences « illimité » (soit 15 unités au total) : ➔ 450 € HT par mois, soit 5 400 € HT par an
TOTAL 1^{ère} année	2 700 € HT (ou 3 240 € TTC) avec 1^{er} semestre offert
TOTAL année subséquente	5 400 € HT (ou 6 480 € TTC)
Soit MONTANT TOTAL sur 3 ans	13 500 € HT (ou 16 200 € TTC)

N°2022/85 – Location et maintenance de 2 copieurs (ALSH et PPE) - MARCHÉ DE FOURNITURE ET SERVICE

Vu l'offre la proposition remise par l'entreprise RICOH,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2022,

Article 1^{er} :

Un marché public de fourniture et service est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **RICOH France** - Agence de Lyon – ZA des Perches - Bât B4 10/12 rue Irène Joliot Curie 69800 SAINT PRIEST, pour la location et la maintenance de 2 copieurs "MP C 2004" destinés à l'Accueil de Loisirs et au Pôle Petite Enfance.

Le contrat est conclu du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2026.**Article 2 :**

La rémunération sera effectuée par application au nombre de copies réellement exécutées, des prix unitaires ci-dessous, ainsi que le coût trimestriel de location des 2 copieurs :

Location trimestrielle	Coût copie Noir & Blanc	Coût copie couleur
295.18 € HT	0,00458 € HT	0,04154 € HT

Soit un montant estimatif annuel de 1 866,23 € HT, pour 13 409 copies N&B et 15 024 copies couleur (total pour les 2 copieurs).

N°2022/86 – Fixation des tarifs des Gîtes de la Calonne à compter du 15 décembre 2022

Considérant le besoin de faire évoluer les tarifs existants de la structure et d'en créer de nouveaux,

Sur proposition de la commission tourisme du 21 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 5 décembre 2022,

Article 1^{er} :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants pour les réservations enregistrées à compter du 15 décembre 2022 :

LOCATION DES GITES	Gîte 2 pers Le Moulin 1 Le Moulin 2 Le Lavoir	Gîte 4 pers Le Moulin 3	Gîte 6 pers Le Ruisseau 2 Le Ruisseau 3 Le Ruisseau 4 Le Ruisseau 5	Gîte 8 pers Le Ruisseau 1
Du lundi au jeudi :				
Tarif 1 nuit HT	60 € HT	70 € HT	90 € HT	110 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	66 € TTC	77 € TTC	99 € TTC	121 € TTC
Du vendredi au dimanche - Jours fériés - Veilles de jour férié :				
Tarif 1 nuit HT	80 € HT	100 € HT	110 € HT	140 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	88 € TTC	110 € TTC	121 € TTC	154 € TTC

→ Une location minimum de 2 nuits est instaurée et exigée :

- tous les week-ends (du vendredi au dimanche inclus)
- tous les jours fériés et veilles de jour férié de l'année (veille ou lendemain au choix du locataire)

Cette obligation est levée 10 jours avant la date de location afin de pouvoir accepter des demandes « de dernière minute »**→ À partir de 5 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 15 jours) :****10% de remise sur le prix HT de la location****→ À partir de 15 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 30 jours - non applicable sur les périodes d'avril à octobre et entre le 20 et le 31 décembre) :****15% de remise sur le prix HT de la location**

AUTRES PRESTATIONS	Tarif HT	Taux TVA appliqué	Tarif TTC
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par jour	300 €	20 %	360 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine dès la 2 ^{ème} journée de location par jour	200 €	20%	240 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par demi-journée, pour les entreprises, en semaine uniquement	150 €	20%	180 €
Forfait 3 nuits / 3 jours Haute saison : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 3 nuits / 3 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre le 1 ^{er} avril et le 31 octobre et entre le 20 et le 31 décembre :			
location des 9 gîtes	2 050 €	10%	2 255 €
location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes	912.50 €	20%	1 095 €
TOTAL			3 350 €
Forfait 3 nuits / 3 jours Basse saison : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 3 nuits / 3 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre novembre et mars (excepté du 20 au 31 décembre) :			
location des 9 gîtes	1850 €	10%	2 035 €
location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes	800 €	20%	960 €
TOTAL			2 995€

Forfait 2 nuits / 2 jours Haute saison : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <i>entre le 1^{er} avril et le 31 octobre et entre le 20 et le 31 décembre</i> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes TOTAL	1 650 € 737.50 €	10% 20%	1 815 € 885 € 2 700 €
Forfait 2 nuits / 2 jours Basse saison : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <i>entre novembre et mars (excepté du 20 au 31 décembre)</i> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes TOTAL	1 500 € 500 €	10% 20%	1 650 € 600 € 2 250 €
FORFAIT Semaine 4 nuitées : Tarif combiné 9 gîtes et la salle « la Confluence » pour 4 nuitées du lundi au jeudi soir (hors jours fériés et veilles de jour férié) incluant un forfait ménage global : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes TOTAL	2 290 € 900 €	10% 20%	2 519 € 1 080 € 3 599€
Forfait Séminaire RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS/ASSOCIATIONS : Tarif combiné 9 gîtes pour 1 nuit et la salle « la Confluence » pour 2 jours <u>en semaine</u> (nuitée à prendre entre le lundi et le jeudi soir) hors jours fériés et veilles de jour férié incluant un forfait ménage global et tous les kits drap et linge de toilettes (pour un maximum de 27 personnes): location des 9 gîtes location de la salle + forfait ménages + kits toilettes et draps pour 27 personnes max TOTAL	580 € 710 €	10% 20%	638 € 852 € 1 490 €
Forfait linge de toilette par séjour et par personne	4 €	20%	4.80€
Forfait draps 1 ou 2 places par séjour	8.50 €	20%	10.20 €
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 2 & 4 places	25 €	20%	30€
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 6 & 8 places	35 €	20%	42 €
Forfait frais de remise en état en cas de manquement partiel ou total du nettoyage prévu dans le Règlement intérieur	210 €	20%	252 €

Article 2 :

La taxe de séjour en vigueur (fixée à ce jour pour les meublés de tourisme 2 Étoiles à 0.66€) n'est pas comprise dans ces tarifs et devra faire l'objet d'un paiement complémentaire.

N°2022/87 – Validation de devis pour la révision de zonages d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes

Vu la consultation réalisée auprès de 4 entreprises,

Vu le tableau de classement des offres, après validation en date du 9 décembre 2022 par M. MICHAL, Vice-Président en charge de l'assainissement,

Vu les crédits prévus à l'opération 51,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Réalités Environnement, 165 Allée du Bief – 01600 TREVOUX, pour la révision des zonages d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant à la mission s'élève à **7 925 € HT** (soit 9 510 € TTC).

N°2022/88 – Location Longue Durée Fixe de 2 véhicules utilitaires électriques – MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET SERVICE

Vu les 2 propositions remises par l'entreprise Free2Move Lease,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2022,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer 2 contrats avec l'entreprise Free2Move Lease, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy, pour une location longue durée fixe de 2 véhicules électriques pour le pôle technique de la Communauté de Communes, à compter du mois de Juillet 2023 :

- Berlingo Van Fourgon pour le service assainissement
- E-Jumpy Fourgon pour l'agent polyvalent

Il s'agit d'une solution innovante, car elle permet de répondre au besoin de façon plus performante sur les aspects environnementaux et intègre une adaptation des véhicules avec notamment un plancher en bois anti-dérapant (espace de chargement).

Article 2 :

Les montants des loyers (sur une durée maximale de 60 mois) s'élèvent à :

Véhicule	1 ^{er} loyer mensuel	59 loyers mensuels	TOTAL
Van Fourgon taille M (Berlingo)	3 442,97 € HT	462,02 € HT	30 702,15 € HT
	4 126,75 € TTC	549,61 € TTC	36 553,74 € TTC
Fourgon taille XL (E-Jumpy)	3 466,21 € HT	667,77 € HT	42 864,64 € HT
	4 152,75 € TTC	794,62 € TTC	51 035,33 € TTC

N°2023/01 – Validation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de canalisations pour la distribution d'électricité et ses accessoires techniques sur l'extension du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône

Vu la convention de servitudes pour le passage de deux canalisations souterraines sur une longueur totale de 30 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée AB n°957 du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône, proposée par ENEDIS,

Vu l'avis favorable du Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

La convention de servitudes pour le déploiement des canalisations et ses accessoires techniques pour la distribution d'électricité, entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et ENEDIS définissant les conditions partenariales et techniques du tracé sur les parcelles du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône, est validée.

N°2023/02 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI JULIE ET SIDONIE/ SCI THIMIMMO

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Philippe MORIZOT, Notaire à Belleville en Beaujolais (69220), dans le cadre de la vente d'un bien bâti sur terrain propre édifié sur la parcelle cadastrée C n°1806 d'une superficie de 3 000 m², situé parc d'activité Visionis, 308 rue du Développement 01090 Guéreins, par la SCI JULIE ET SIDONIE représentée par M. Michel NOMEZINE,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien édifié sur la parcelle cadastrée C n°1806 d'une superficie de 3 000 m² dont la vente est envisagée au prix de 820 000 euros par la SCI JULIE ET SIDONIE représentée par M. Michel NOMEZINE au profit de la SCI THIMIMMO représentée par M. Julien THIMON.

N°2023/03 – Modificatif à la décision de création d'une régie de recettes de l'Accueil de Loisirs

Vu la décision n° 2017/04 du 10 février 2017 portant création d'une régie de recettes et les décisions modificatives n° 2017/12 et n° 2018/39,

Vu l'avis conforme de Madame Brigitte NOUGUIER, Responsable du Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne Comptable public assignataire, en date du 13 janvier 2023,

Article 1^{er} :

La régie de recettes auprès du service « Accueil de loisirs » de la Communauté de Communes Val de Saône Centre encaisse les produits suivants : droits d'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et mini séjours (compte d'imputation : 70632 – Redevances et droits des services à caractère de loisirs).

Article 2 :

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- au moyen de chèques bancaires,
- par chèques vacances ANCV,
- par chèques emplois service universel CESU préfinancés,
- par carte bancaire à distance ou par virement bancaire, étant précisé que la régie possèdera un compte de dépôt de fonds au trésor pour l'encaissement de ses recettes.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.

Article 3 :

Un fonds de caisse permanent d'un montant de 30€ est mis à disposition du régisseur.

Article 4 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à :

- 55 000 € durant le mois de mai pour permettre le règlement des inscriptions des vacances d'été,
- 5 000 € durant les autres périodes de l'année.

Article 5 :

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire à la Trésorerie de Chatillon sur Chalaronne le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois tous les deux mois ainsi qu'obligatoirement au 31 décembre de l'année, en cas de remplacement du régisseur par le suppléant, en cas de changement de régisseur et au terme de la régie.

Article 6 :

Le régisseur verse auprès du Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois tous les deux mois et obligatoirement au 31 décembre de l'année, en cas de remplacement du régisseur par le suppléant, en cas de changement de régisseur et au terme de la régie.

Article 7 :

L'intervention de préposés a lieu dans les conditions et pour les recettes désignées dans l'acte de nomination de ceux-ci.

N°2023/04 – Convention de partenariat des Gîtes de la Calonne avec l'Office de tourisme Ars-Trévoux

Vu la proposition de l'office de tourisme d'Ars-Trévoux,

Considérant le besoin pour la structure d'être visible auprès des acteurs touristiques locaux,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme du 18 janvier 2023,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et l'office de tourisme Ars-Trévoux afin d'intégrer la structure dans la brochure des hébergements 2023, le guide touristique 2023 ainsi que sur le site Internet de l'office de tourisme Ars-Trévoux.

Article 2 :

Ladite convention sera valable jusqu'au 31 octobre 2023.

N°2023/05 – Fixation des tarifs de vente et dépôt-vente à l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Vu les Décisions n°2018/-07, n°2019-13 et n°2021/23 fixant les tarifs de vente et dépôts-vente,

Considérant le besoin d'actualiser certains tarifs appliqués,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme du 18 janvier 2023,

Article 1^{er} :

Il est décidé de fixer les tarifs des ventes et dépôt-ventes au sein des antennes de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre, suivant les tableaux ci-dessous.

Pour les ventes :

Catégorie	Dénomination produit	Prix de vente public TTC
Cartes postales et adhésif	carte postale recettes	0,50 €
	carte postale Dombes	0,50 €

	carte postales de l'Ain	0,50 €
	Carte adhésif blason de l'Ain	1,00 €
	carte postale Montmerle	0,50 €
souvenirs	Assiettes faïence	13,00 €
Topo randonnée	Ain à pied (tome 1)	13,50 €
	Ain à pied (tome 2)	14,90 €
	Randos pédestres Dombes Cotière et Val de Saône Sud – Ed. 2017	14,00 €
	Randos pédestres Bresse Val de Saône Nord	13,00 €
	Topo guide Val de Saône Chalaronne	5,00 €
	Sentier Victor	4,00 €
	Sentier Estelle	4,00 €
	Topo guide VTT Beaujeu Monsols	5,00 €
	Balades du Patrimoine en Dombes	12 €
	20 belles balades dans les espaces naturels sensibles - Ain	17,90 €
	Tout circuit Randoland	2,00 €
	Livre	Val de Saône Chalaronne Trésors et Secrets
Visites guidées	Visite guidée de l'apothicairerie	3,00 €
	Visite guidée groupée de l'apothicairerie	30,00 €

Pour les dépôts-ventes :

Catégorie	Partenaire	Dénomination produit	Prix de vente public TTC	Dont commission de vente pour l'OT
Topo randonnée	SRTC	carte sentiers "découverte au fil de l'eau"	1,00 €	0.15 €
Cartes postales	Asso Amis du Vieux Thoissey	carte postale apothicairerie	0,50 €	0 €
	M. Gonin	Carte postale poétiques	3,00 €	1 €
Livre	Asso Amis du Vieux Thoissey	Livre apothicairerie	7,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Artistes contemporains	15,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	JB Marchand, la gloire...	16,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Les Couvents des Ursulines de Thoissey	15,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Lavoirs de l'Ain	21,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Parler patois	19,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Pré-inventaire	22,00 €	0 €
	Mairie de Thoissey	Les Riches Heures de Thoissey	26,00 €	0 €
	Mairie de Thoissey	Alfred Melot	29,00 €	0 €
	Mairie de Montceaux	Livre "Montceaux au fil du Temps"	20,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Les vignobles de l'Ain	22,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	L'église St Martin de Bey	10,00 €	0 €

Article 2 :

Ces tarifs s'appliqueront au 1^{er} février 2023 et remplaceront les tarifs fixés précédemment.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX